

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 2 juillet 2019 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 25 juin 2019.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Marguerite LABORIE, Roland MAFFRE.

Étaient représentés :

Madame Catherine JAMMES par Madame Marguerite LABORIE,
Monsieur Fabien LONGUECAMP par Monsieur Clément ROUET
Madame Christelle GARRIGOUX par Monsieur Roland MAFFRE
Monsieur Ghislain SERIEYS par Monsieur Philippe CASTANIER

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MAI 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. FPIC

Monsieur le Maire indique la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales selon la répartition dite de droit commun.

III. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 25 juin 2019 de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne approuvant la reconduction de la répartition des sièges de conseillers communautaires selon les modalités de droit commun à l'issue du prochain renouvellement général des conseil municipaux.

Une délibération n'est pas nécessaire dans le cas où la répartition retenue est effectuée selon les modalités de droit commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la répartition des sièges de conseillers communautaires selon les modalités de droit commun.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

IV. TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à l'installation de volets roulants solaires dans la classe de maternelle afin de répondre aux exigences du PPMS et de poser un revêtement de sol dans la BCD.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de Laurent CANTUEL pour 4292.80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de Laurent CANTUEL pour 4292.80 € HT.

V. TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-31 en date du 12 avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Suite à l'ouverture et à l'analyse des offres Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de SAS EUROVIA pour un montant de travaux de 109 548.50 € HT.

Considérant que l'offre retenue a proposé les meilleures conditions et présente toutes les capacités requises pour la bonne exécution des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec SAS EUROVIA ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

VI. TRAVAUX LOGEMENTS

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à l'installation de stores d'occultation au logement communal situé Rue Jean Loubière. Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de Didier LABORIE pour 448.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de Didier LABORIE pour 448.00 € HT.

VII. TRAVAUX GRANGE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire indique que Monsieur Didier LABORIE se chargera à ses frais de la démolition et de la reprise de la lauze.

VIII. CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il présente le tableau d'avancement de grade 2019 et propose au Conseil Municipal de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – catégorie C - à temps non-complet (26/35^{ème})
- 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – catégorie C - à temps complet (35/35^{ème})

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création des postes selon les modalités mentionnées ci-dessus à la date du 2 juillet 2019 ainsi que la modification à cette même date du tableau des emplois.

IX. QUESTIONS DIVERSES

9-1 Stand abri

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient d'acquérir un stand pliant utile lors des manifestations sur la commune.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de Mefran Collectivités pour 885.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES pour 885.00 € HT.

9-2 Travaux supplémentaires sur la voie communale de Vachandou

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite aux travaux de la VC de Vachandou par la SARL DAUDE des travaux supplémentaires ont été nécessaires.

Monsieur le Maire présente la facture de la SARL DAUDE pour 3049.07. € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la facture de la Sarl DAUDE pour 3049.07 € HT et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement.

9-3 Application Panneau Pocket

Monsieur le Maire présente l'application Panneau Pocket qui permet d'informer en temps réel sur les alertes et les actualités de la commune.

Cette application est gratuite et téléchargeable sur un téléphone.

Agenda:

- **30 juillet 2019** prochaine réunion du Conseil Municipal

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et,
Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.